

CLASSEMENT DE CHEVAUX RÈGLES GÉNÉRALES

Vous devez faire vos inscriptions avant le 23 juin 2010 accompagné d'une photocopie de certificat d'assurance : (1 million avec assurance pour l'exposition) **toute inscription après cette date pourra être refusée.** Il est fortement recommandé de joindre à la formule d'inscription, les papiers en règle du **test COGGINS valide pour 2 ans.** Si cette formalité n'est pas remplie, l'exposant devra le faire avant que son ou ses animaux ne descendent du camion ayant servi à les transporter sur le terrain de l'exposition de Calixa-Lavallée.

Les chevaux participant au concours de licou peuvent entrer à partir du vendredi 9 juillet de 9h00 à 16h00. Tous les animaux qui entrent en retard pourront être refusés à l'entrée.

L'exposition n'ayant pas assez de place pour loger tous les chevaux dans les écuries. Les chevaux n'ayant pas de place réservée par l'exposition devront être gardés par leur propriétaire à leur remorque pour chevaux.

Les animaux ne peuvent sortir avant 17h00 le 11 juillet 2010 sinon l'exposant perdra droit aux prix qui lui auront été décernés à cette exposition et il sera refusé l'année suivante.

Seul les chevaux devant être gardé à leur remorque pourront quitter après que le jugement soit terminé.

La Société d'Agriculture se réserve le droit de retenir les prix des exposants qui ne se conforment pas aux règlements. Il est strictement interdit de circuler avec ses chevaux sur le terrain hors des heures de jugement et de spectacles. L'officier responsable sera sur les lieux pour vérifier les test COGGINS, et les enregistrements des chevaux pur-sang, samedi 8h00.

Seules les classes mentionnées au livret sont admissibles aux prix

Le jugement au licou commencera à 12h00 samedi le 10 juillet 2010 et se poursuivra sans interruption.

Juge licou : A déterminer

Responsable : Diane Lorange 450-583-3454 Clarence Monette 450-583-3387

1. Normes de section

Parmi les classes 1 à 10 et 14, l'Exposition autorise toute unité d'élevage à exposer un maximum de deux sujets par classe.

Dans les classes 11-12-13. l'Exposition autorise une seule inscription par unité d'élevage dans chacune de ces classes.

2. Nombre de sujets par unité d'élevage

Un exposant peut présenter un maximum de dix (10) sujets pur-sang.

3. Enregistrement de l'animal

Tous les sujets inscrits doivent être la propriété de l'exposant et enregistrés à son nom. Prendre note des exceptions pour les classes 11 (Groupe) et 12 (Descendance d'étalon).

Aucun animal ne peut être présenté dans plus d'une classe sauf pour les classes 11-12-13.

4. Test Coggins

Tous les chevaux présents sur le terrain d'exposition devront présenter le certificat du Test Coggins avec le résultat négatif. Le test Coggins est valable pour une durée de deux ans. Le test aura dû être effectué au maximum 2 ans avant la date d'entrée de l'animal sur le terrain de l'exposition.

5. Nettoyage des box et entre-deux.

L'exposant à la responsabilité de garder les lieux propres en tout temps. Il a également la charge de nettoyer les box ou entre-deux mis à sa disponibilité, ces emplacements devront être vidés en entier avant le départ de l'exposant du terrain de l'exposition.

Advenant que le nettoyage ne soit pas effectué, l'Exposition se réserve le droit de soustraire un montant forfaitaire de cent dollars (\$100) sur le montant de la remise des prix remporté par l'exposant.

6. Laissez-passer

Valide pour une seule personne bracelet remis à l'entrée selon la liste de nom fournis à l'avance par l'exposant.

Nombre de chevaux présentés :

1 ou 2 chevaux : 1 laissez-passer gratuit par unité d'élevage

3 chevaux et plus : 3 laissez-passer gratuit par unité d'élevage